

AKE.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

SECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N° 126 /PR/MEFP/DP.I

SOMMAIRE:

a/s
Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi n°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le décret n°269/PR/MAC/EF du 25 Août 1961 portant nomination de M. CONSIGNY en qualité de Chef du Secteur de Restauration des Sols, à Boukombé ;
VU les nécessités de service ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

- ORIGINAL I
- JORD I
- PR I5
- SGCM I
- MEFP I
- MAC I
- MFI I
- DGF 5
- CF I
- Trésor I
- DEF 2
- DP 2
- DI I
- P. omey I
- P. Natitingou I
- MA Cotonou 2
- Intéressés 2

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. AHOUIGBAMEY Pierre, Contrôleur Adjoint de 2ème échelon du Corps Supérieur des Eaux et Forêts, Chef du Cantonement Forestier d'Abomey, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Chef du Secteur de Restauration des Sols par intérim, à Boukombé, pendant la période d'indisponibilité de M. CONSIGNY Vincent, Inspecteur des Eaux et Forêts, titulaire.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

PORTO-NOVO, le 21 MARS 1963.

Par le Président de la
République
Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Fonction Publique

OKE ASSOGBA.-

[Signature]
H. M A G A.